



Direction Technique National

Paris, le 14/04/2025

**Contenu de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR)
de la Fédération Française de Pentathlon Moderne
dans le cadre projet de performance fédéral (PPF)**

Pour les ESPOIRS ou les sportifs de collectifs nationaux (SCN) :

- Visite de non contre-indication selon la réglementation du certificat d'absence de contre-indication (CACI) en vigueur
- Pour les entrants dans le programme d'excellence, proposition de réaliser un test d'effort à visée énergétique à condition qu'il soit validé et pris en charge financièrement par le contrat de performance annuel.
 - o L'intérêt du test d'effort à l'entrée permet de donner des bases aux entraîneurs sur les capacités du jeune sportif ; il sera ensuite évalué sur le terrain par les entraîneurs au cours des années suivantes.

Pour les SHN :

- Application du socle commun tel que défini par l'arrêté du 13/06/20216, à savoir une visite complète avec bilan diététique, bilan psychologique, recherche d'un état de surentrainement et un ECG de repos réalisé par un médecin du sport une fois par an (si possible, utilisation de l'appareil ergovision lors de la visite).
- Si le SHN est hors structure identifiée dans le PPF 2025-2029, le bilan doit être effectué par un médecin du sport.
- Si le SHN est en structure identifiée dans le PPF 2025-2029, le bilan est identique au précédent et réalisé par un médecin du sport et peut à sa demande déléguer le suivi psychologique à un (e) psychologue clinicien et le bilan diététique à un (e) diététicien (ne).
- Si le SHN est en pôle France INSEP ou en PPI (Plan de performance individuel), le bilan est identique au précédent et réalisé par un médecin du sport avec visite séparée pour la psychologie par un (une) psychologue clinicien (ne) et pour la diététique par un (une) diététicien (ne). Il est rajouté en plus un bilan isocinétique des membres inférieurs et des membres supérieurs par an, un bilan dentaire par an et un bilan biologique comprenant NFS et ferritinémie par an.
 - o Les tests isocinétiques des membres inférieurs s'inscrivent dans une démarche de prévention des blessures et donnent des renseignements importants aux entraîneurs et préparateurs physiques afin d'orienter le travail physique.
 - o Les tests isocinétiques des membres supérieurs deviennent nécessaire compte tenu de l'épreuve d'obstacle afin de renseigner les entraîneurs et préparateurs physiques sur l'état musculaire de la coiffe des rotateurs
 - o Dans une pratique de haut niveau, le bilan dentaire annuel est capital compte tenu des pathologies engendrées par le très haut niveau, les contraintes énergétiques, les contacts,

Concernant le suivi de la santé mentale des SHN, ceux-ci ont un bilan pré-saison la plupart du temps par un (une) psychologue clinicien (ne).

Cette consultation peut déclencher un suivi régulier si besoin ou être sollicité dans l'année en cas de besoin.